



SUPPRESSION DE LA PPE ET MAINTENANT LA DGFIP DÉPLACE LES BORNES



25 janvier 2016

L'article 28 de la loi de finances rectificatives 2014 a supprimé la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} janvier 2016 et prévu son remplacement par la prime d'activité. Le nouveau dispositif exclusivement géré par la CAF nécessite une connexion internet volontaire des bénéficiaires sur son site.

Ne pouvant répondre à la demande de cette dernière de se voir communiquer la liste des anciens bénéficiaires de la PPE, secret professionnel oblige, la DGFIP, décidément incorrigible, n'a rien trouvé de mieux que de transformer les micros ordinateurs de réforme en bornes en libre accès usagers dans les centres des finances publiques les plus fréquentés.

Avec les réductions d'horaires d'ouverture au public et autres invitations à « désintoxiquer les usagers du guichet », comme récemment encore dans les Alpes Maritimes, la DGFIP prétend réduire la fréquentation de ses centres pour mieux les supprimer.

La voilà qui renoue aujourd'hui avec la recette qui a fait son succès avec la taxe d'habitation des retraités en générant par cette initiative des flux d'usagers que les agents ne seront pas en capacité de renseigner.

C'est le retour du Sapeur-Camembert qui creusait des trous pour boucher ceux de la veille. Épuisés et démotivés, les agents des finances publiques n'avaient vraiment pas besoin de ce nouveau « CAFouillage », manifestation supplémentaire de l'estime de leur Directeur Général.

PLUS QUE JAMAIS **EXIGEONS** DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES :

- ✓ l'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP,
- ✓ la revalorisation des moyens de fonctionnement,
- ✓ une véritable reconnaissance financière de la technicité,
- ✓ la suspension des restructurations et des fermetures de sites.